

L'Essentiel

01/02-2015 - Numéro 15

Le magazine
de la Fédération des Industries
des Peintures, Encres, Couleurs,
Colles et Adhésifs,
Préservation du bois



DOSSIER

Pacte de responsabilité : utopie ou levier de croissance ?

- CROISSANCE -



PLANETE INDUSTRIE

Le C3P : facteur de pénibilité pour les entreprises !

ENVIRONNEMENT

Transition Écologique et Transition Énergétique : décodage

Actualité..... 3
Planète Industrie..... 5
Le C3P : facteur de pénibilité pour les entreprises !
Dossier..... 7
Pacte de responsabilité : utopie ou levier de croissance ?
Environnement..... 10
Transition Écologique et Transition Énergétique : décodage
FDS des mélanges : les obligations du formateur
Filières..... 12
• Peintures
Bâtiment - Grand Public - Industrie
Carrosserie - Anticorrosion
• Encres
Imprimerie et Emballage
• Colles
Adhésifs et Mastics
• Couleurs
Art, Loisir et Enseignement
• Bois
Préservation du bois
International..... 15
Focus..... 16



Incohérence est peut-être le mot qui résumerait le mieux l'année 2014 pour nos entreprises. Les mesures sociales et environnementales votées ou en passe de l'être sont perçues par beaucoup comme inadaptées, allant à l'encontre des efforts de simplification en aggravant les difficultés des entreprises et plombant toujours un peu plus la compétitivité.

L'entrée en vigueur du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P) s'est faite sans qu'aucune étude d'impact n'ait été réalisée sur les conséquences pour les entreprises. Aujourd'hui, il est inapplicable.

Les débats sur le projet de loi pour la transition énergétique ont été abrégés à l'Assemblée Nationale, ce qui laisse augurer, une fois de plus, de mauvaises surprises.

Pourquoi ne pas réaliser en amont de tout projet des études d'opportunité, en concertation, pour déterminer les coûts, les avantages et les inconvénients, l'acceptabilité et la faisabilité de tous les projets ? Il n'est pas concevable de ne pas avoir confiance dans l'Entreprise, de croire que les hommes et les femmes qui les dirigent ne sont pas obsédés par le progrès, l'innovation, la croissance et la création d'emplois qui en résulte.

Nos concitoyens en sont conscients. 73% d'entre eux estiment que l'industrie française « a un avenir », 86% que cet avenir passe par les industries de pointe et 83% que la dimension internationale est de nos jours un élément nécessaire de l'industrie (étude Ifop pour l'observatoire Fives). Par ailleurs, plus de 80 % des enseignants du supérieur ont une vision positive de l'industrie (sondage Ifop-Institut Lilly).

L'effet des réformes est à ce jour peu ou pas ressenti. Nos entreprises ont besoin d'être soutenues. Les incohérences récurrentes auxquelles elles sont confrontées tous les jours, cumulées aux instabilités de tous ordres, aux insécurités juridiques et à la situation économique très dégradée, sont plus que jamais sensibles aux contraintes inutiles imposées.

La réglementation devrait avant tout les protéger, les rendre plus compétitives et non pas les figer dans un carcan qui étouffe.

René Descartes disait que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ». C'était sûrement vrai en France au XVII^{ème} siècle. Qu'en sera-t-il de 2015 ? Il n'est jamais trop tard pour espérer.

Michel Le Tallec
Délégué Général de la FIPEC



- **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
- **Reportages et rédaction**
CommLC
- **Photos et illustrations**
FIPEC – ©Fouca/Muyard – Fotolia
- **Conception graphique**
Hervé Carasco
- **Réalisation PAO**
Vincent Lecat
- **Impression**
Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

FIPEC : 42, avenue Marceau – 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul,
Direction du Département
Economie & Communication

Tél. : +33(1) 53 23 00 00
E-mail : direco@fipec.org

www.fipec.org





ITECH, promotion « Peintures-Encres-Adhésifs : remise des diplômes par Carole Lajous



A l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes ITECH le 12 septembre dernier, Solenne Renard, Major de la Promotion « Peintures-Encres-Adhésifs », a reçu le prix FIPEC des mains de Carole Lajous, Directrice Générale de BASF FRANCE SAS, Division Coatings et Présidente adjointe de la FIPEC.

« Ça a été un grand honneur et un vrai plaisir pour moi d'être marraine de cette cérémonie de remise de diplômes à l'ITECH. Ma participation au jury et la visite de l'établissement m'ont permis d'apprécier le sérieux de l'école et de son équipe enseignante ainsi que la grande valeur de ce diplôme. J'ai trouvé une adéquation parfaite entre les programmes enseignés et les compétences dont nous avons besoin dans nos entreprises. Tout ceci est un gage de succès pour tous, élèves, enseignants, école, entreprises et la FIPEC », **Carole Lajous**.



SEIRICH : début de la phase de tests

L'application informatique SEIRICH, développée par l'INRS en partenariat avec plusieurs organisations professionnelles dont le SIPEV, entrera en phase de test en ce début d'année. Créé pour aider les entreprises à évaluer les risques dans le cadre de la convention CMR, cet outil permet d'inventorier et de hiérarchiser les produits et procédés émissifs par niveau de risque. L'objectif est de mesurer les risques aux postes de travail, d'obtenir des informations techniques et réglementaires et de suivre les actions de prévention établies et à mettre en place. SEIRICH sera disponible gratuitement à compter du mois de juin 2015.

Inscription pour tester ce logiciel sur <http://devenir-testeur-seirich.inrs.fr>

ITECH : lancement du master européen

Mardi 30 septembre, l'ITECH a officiellement lancé sa formation exclusive « English Master Program for Paint and Ink Master Engineer ». Le programme d'enseignement, ouvert aux étudiants français et étrangers, est dédié à la chimie des formulations et intégralement dispensé en anglais. Il délivrera un diplôme d'ingénieur au terme de 3 années d'études.

Initiée par l'ITECH en collaboration avec le CEPE et la FIPEC, cette section européenne répond à la problématique de recrutement de chimistes en formulation en Europe. Pour les 5 prochaines années, les besoins en recrutement sont évalués à plus de 220 ingénieurs par an. Les entreprises partenaires ont d'ores et déjà proposé des stages à l'international (Pays-Bas, Grande Bretagne, France, Italie, Danemark, Pologne, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Turquie ...).

La cérémonie d'ouverture a réuni Louis-Philippe Reynaud, Président de l'ITECH, Jacques Menicucci, Président de CEPE, Jan Van der Meulen, Délégué Général CEPE, Jérôme Marcilloux, Directeur de l'ITECH, Michel Le Tallec, Délégué Général de la FIPEC et Vice-Président de l'ITECH, les représentants des entreprises partenaires et les 9 étudiants de la première promotion.

« La cérémonie d'inauguration est le point d'orgue de notre campagne visant à faire bouger notre industrie par rapport à ce que nous devons bien appeler une pénurie de talents. Nous sommes particulièrement satisfaits de la qualité de cette première promotion. Mais il est indéniable que nous devons attirer beaucoup plus d'étudiants si notre industrie veut éviter des efforts inutiles pour trouver les perles rares qui seront les chercheurs de demain », **Jan Van der Meulen**, Délégué Général de CEPE.

La FIPEC lance son nouveau site Internet



www.fipec.org

Plus moderne, plus épuré et plus fonctionnel, le nouveau site Internet de la FIPEC est en ligne. Plateforme de la Fédération, le site centralise l'ensemble de ses publications et toutes les informations relatives au marché des adhérents des 5 syndicats membres. Un lien direct avec les sites respectifs et réactualisés de l'AFCALE, l'AFEI, l'AFICAM, le SIPEV et le SPB, donne accès aux informations sectorielles. Enrichi de nouvelles fonctionnalités - dont un fil d'actualités en page d'accueil - le site a été développé en responsive Web design (adaptation automatique du contenu des pages à tous les formats d'écran) afin d'offrir un confort de lecture sur mobiles et tablettes. Autre évolution à noter : la rubrique « Bourse de l'emploi de la FIPEC » est mise en évidence et catégorise désormais les types d'offres de postes à pourvoir au sein des entreprises adhérentes (CDI/CDD - formations/stages).

Pour publier une offre ou une demande d'emploi, contacter le service « Affaires Sociales » de la FIPEC par e-mail à : demande-emploi@fipec.org.



Partenaires du master européen

Relations presse FIPEC

Normalisation : levier de croissance pour les industries de la FIPEC

A l'occasion de la 45^e journée mondiale de la normalisation, le 14 octobre dernier, la FIPEC a mis en avant l'implication très active de la Fédération, de ses syndicats et leurs adhérents dans les démarches normatives pour l'ensemble des produits. Dans un communiqué, la FIPEC a manifesté son soutien à cette initiative mondiale, considérant la normalisation comme une opportunité économique. En permettant de gagner des avantages concurrentiels, de garantir un niveau de qualité, de réduire les coûts de production et de favoriser l'exportation, les normes soutiennent la croissance. Et parce que l'influence de la France dans les comités de normalisation est primordiale, la FIPEC accompagne ses adhérents pour être partie prenante et proactive dans tous les domaines où la normalisation est stratégique.

Le compte pénibilité : un obstacle majeur à la compétitivité

Suite à la publication des 6 décrets d'application relatifs au Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P), la FIPEC a rappelé ses craintes dans un communiqué de presse diffusé en octobre. En juillet dernier déjà, un communiqué de presse commun de la branche

des industries chimiques (FIPEC, UIC, FEBEA, FNCG), demandant impérativement un moratoire quant à la mise en place du dispositif, avait été envoyé. Il alertait sur la complexité administrative et le coût de ce dispositif.

Considérant que le C3P va à l'encontre du pacte de responsabilité voulu par le Président de la République sur la simplification de la réglementation et la création d'emplois, les fédérations professionnelles se mobilisent contre ce dispositif qu'elles jugent complexe, instable juridiquement et néfaste pour les entreprises.

Tous les documents presse sont disponibles en pdf dans la salle de presse online de la FIPEC : www.commlc.com/index.php/salle-de-presse/fipec.

Les communiqués de presse sont diffusés auprès de plus de 250 journalistes de la presse sectorielle (chimie, industrie...) et économique, et sont relayés sur sa « page vitrine » LinkedIn (www.linkedin.com/company/fipec-service-presse-).



Salle de presse online de la FIPEC

Commission Financière

La loi Hamon décryptée

Pour mieux appréhender les enjeux et les conséquences de la loi Hamon, la Commission financière FIPEC a convié, fin 2014, le CODINF (organisme spécialisé dans la gestion du crédit client) pour en présenter les grandes lignes.

Ce dernier est notamment revenu sur les mesures contenues dans cette loi, qui impactent les relations inter-entreprises et ont des conséquences non négligeables sur les professionnels. Les points saillants de cette loi concernent :

- Les Conditions Générales de Vente, socle unique de la négociation commerciale, supplantent les conditions d'achat ;
- Le délai de paiement plafond des factures périodiques (applicable aux stocks en consignation) est réduit à 45 jours nets ;
- Les délais de paiement sont accélérés dans les marchés privés de la construction et de l'habitation ;
- Les sanctions administratives doivent permettre à la DGCCRF de réprimer plus facilement les abus des mauvais payeurs ;
- Les règles et sanctions applicables aux « conventions uniques annuelles » entre producteurs et distributeurs sont renforcées ;
- Les « petits entrepreneurs » sont dorénavant protégés comme des consommateurs.



Guide des bonnes pratiques UNIBAL

La Commission a reçu Valérie Dequen, Déléguée Générale d'UNIBAL (Union Nationale des Industries du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement) qui est venue présenter le « Code de Bonne Conduite des Pratiques Commerciales entre professionnels du bricolage, du jardinage et de l'aménagement de la maison », signé le 23 juin dernier entre UNIBAL et la Fédération des Magasins de Bricolage. Ce code a pour objectif de définir un certain nombre de règles dans le cadre des pratiques commerciales, tout en préservant l'intérêt général et la liberté contractuelle de la filière.



Philippe Darmayan élu Président

Lors du Conseil d'Administration du 9 Janvier, Philippe Darmayan a été élu à l'unanimité

Président du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI). Il succède à Frédéric Saint-Geours, nommé Président du Conseil de surveillance de la SNCF.

Philippe Darmayan a remercié les membres du GFI pour leur confiance et a rappelé son engagement au service du redressement de la compétitivité de l'industrie en France et en Europe, de l'innovation et de l'internationalisation industrielle, sources de croissance et de création d'emplois.

Président de la Fédération Française de l'Acier (FFA), Philippe Darmayan est

Actualité



membre du Bureau du GFI depuis 2013.

Par ailleurs, Philippe Darmayan est Président d'ArcelorMittal France, co-fondateur de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M), et membre du Bureau de l'UIMM.

Feuille de route 2015

En 2015, le GFI maintiendra une concertation étroite entre les membres du GFI pour élaborer des positions sur l'ensemble des sujets relatifs à la simplification de la réglementation. Il poursuivra ses travaux au sein du Conseil National de l'Industrie et engagera les travaux sur un guide pour une nouvelle approche de l'ingénierie réglementaire.

Le C3P : facteur de pénibilité pour les entreprises !

« Cessons d'opposer Etat et entreprises. [...] Notre pays crève de ces postures, des jeux de rôle auxquels nous sommes tellement habitués. Tout cela nous a fait perdre trop de temps. [...] La France a besoin de vous. Ce sont les entreprises qui créent de la valeur, génèrent des richesses », déclarait Manuel Valls lors de son discours à l'Université du MEDEF, le 27 août.

Pourquoi le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité semble-t-il entrer en contradiction avec l'engagement du gouvernement et le besoin des entreprises ?



« 3 paramètres sont catastrophiques »

Jean-Pierre Fine, Secrétaire Général de l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie), veut surseoir à la mise en œuvre

du compte pénibilité et revendique la remise à plat de la réforme des retraites en tenant compte de l'existant. Malgré son combat et celui des chefs d'entreprise, il craint devoir attendre les effets négatifs du dispositif pour être entendu.

Pourquoi l'industrie s'oppose massivement au compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) ?

Tous les efforts fournis par les entreprises depuis plusieurs années afin de réduire les conditions de pénibilité sont mis à mal. En prévoyant des départs à la retraite anticipés, le projet ne corrige pas mais répare une situation et s'ajoute aux dispositifs déjà en place. Compte tenu des avantages accordés, le risque est même d'aller à l'encontre de la prévention.

La méthode mise en œuvre est totalement inefficace car le problème est pris à l'envers. La mission d'évaluation aurait dû être proposée en amont et non en aval de la réglementation.

En l'état, le C3P est une entrave de plus avec des effets contreproductifs. Il est une très mauvaise nouvelle pour la pénibilité avec sa logique de réparation.

Il est une très mauvaise nouvelle pour l'emploi car il contribue à réduire les marges et encourage les investissements en faveur de l'automatisation.

Au regard de la réforme des retraites qui, n'allant pas assez loin, est une non-réforme, le C3P est une contrepartie... sans partie ! Face à une vraie réforme, nous sommes prêts à regarder les conditions du compte pénibilité.

Mais, tant qu'il n'y a pas d'évaluation de faisabilité ni d'étude d'impact économique, il faut surseoir à la mise en œuvre en l'état du C3P.

Quels sont les points bloquants du C3P ?

3 paramètres sont catastrophiques et en totale contradiction avec l'engagement du gouvernement et le besoin des entreprises. Alors qu'on nous a promis de la simplicité, le compte pénibilité est un monstre de complexité. Au moment de sa mise en œuvre, l'entreprise ne sait même pas comment répondre aux questions posées. Alors qu'on nous a promis des allègements de charges, l'effet des bonnes mesures que sont le CICE et le pacte de responsabilité est en partie gommé par de nouvelles contraintes et des coûts additionnels. Alors que les entreprises ont besoin de visibilité et de stabilité, les voilà exposées à une insécurité juridique totale.

Vous avez été audité par Michel de Virville, chargé de la commission de concertation

relative à la mise en place du C3P. Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu ?

Au nom des entreprises, l'UIMM a fait son devoir en dénonçant le dispositif et, à défaut de pouvoir le remettre à plat, a cherché à le rendre le plus digeste possible. Par exemple, nous avons obtenu l'application progressive des facteurs de pénibilité, la prise en compte des Equipements de Protection Individuelle dans le calcul des seuils, l'introduction d'une durée minimale d'exposition, l'abandon de la proratisation des seuils de pénibilité dans les évaluations... Globalement, nous nous sommes efforcés de négocier des mesures visant à mieux cadrer le système, à le rendre plus opérationnel, moins onéreux et plus sûr. Même si nous avons obtenu beaucoup d'améliorations, nous sommes encore loin du compte.

Quel est votre combat aujourd'hui ?

Nous attendons la remise en cause du C3P ou du moins une remise à plat de la réforme des retraites. Le gouvernement a mis en place une commission d'évaluation et la mission de Virville poursuit son travail d'accompagnement. Nous espérons qu'à mi-2015 l'impact sera mesuré et des décisions seront prises. Peut-être faudra-t-il subir concrètement les effets négatifs pour être entendu et remettre à plat la réforme en tenant compte de la réalité vécue par les entreprises ?

Vers une mise en œuvre progressive

Le 1^{er} juillet 2014, le gouvernement a annoncé un report partiel de la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité qui ne sera généralisé qu'en 2016. Le décret 2014-1159 du 9 octobre 2014 confirme sa mise en œuvre progressive avec, au 1^{er} janvier 2015, seulement quatre des dix facteurs de risque retenus. Il s'agit du travail de nuit, du travail en équipes successives alternantes, du travail répétitif et du travail en milieu hyperbare. Les deux premiers concernent particulièrement les Industries Chimiques et font déjà l'objet d'un suivi individuel.

Les 6 autres facteurs de pénibilité (manutentions manuelles de charges lourdes ; postures pénibles définies comme positions forcées des articulations ; agents chimiques dangereux, dont poussières et fumées ; températures extrêmes ; bruit ; vibrations mécaniques) n'ouvriront droit à l'acquisition de points qu'à compter du 1^{er} janvier 2016. Depuis l'annonce de la mise en place de ce dispositif, les fédérations industrielles ont fait part à plusieurs reprises de leurs inquiétudes.

Ainsi le 6 mai dernier, la FIPEC a cosigné aux côtés de la FEBEA, de la FNCG, de l'UIC, de la Fédération de la Plasturgie et du Syndicat National du Caoutchouc et des polymères, un courrier faisant part de leurs vives préoccupations. Un communiqué de presse commun de la branche des industries chimiques (FIPEC, UIC, FEBEA, FNCG), demandant impérativement un moratoire quant à la mise en place du dispositif, a été envoyé courant juillet.



« Nous n'allons pas dans le sens de la performance et de la productivité »

Philippe Ronphé, DRH de Materis Paints et Président de la Commission Sociale FIPEC, a une vision opérationnelle précise des effets de la mise en œuvre du compte pénibilité et craint un impact très négatif sur le fonctionnement et les ressources de l'entreprise.

Que reprochez-vous au compte pénibilité ?

Ce compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) a pour principal objectif de permettre à ceux qui sont exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité de partir à la retraite jusqu'à deux ans plus tôt que les autres salariés.

Cela crée un droit supplémentaire pour les salariés et de la confusion avec les obligations légales existantes sur la prévention de la pénibilité qui, depuis 2010, incitaient les entreprises à renforcer la prévention dans ce domaine. A mon sens, il ne faut pas se tromper d'objectif. L'objectif doit être de préserver la santé des salariés. Ce n'est pas celui de créer un droit qui permette de partir plus tôt à la retraite, qui ne règle pas la question de la pénibilité.

L'autre reproche concerne la complexité administrative engendrée par ce dispositif. Les entreprises s'en plaignent depuis plusieurs mois. Ce n'est pas pour rien. Et plus l'entreprise est petite, plus elle est démunie face à cette complexité.

Quels sont les changements pour les entreprises ?

Le C3P crée de nouvelles obligations dont on ne sait pas très bien comment elles s'articulent avec les obligations antérieures sur la prévention de la pénibilité.

Toutes les entreprises sont obligées, à compter du 1^{er} janvier 2015, de mesurer si leurs salariés sont individuellement exposés à un facteur de pénibilité. 4 facteurs pour cette première année et 6 facteurs supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2016. A partir du moment où un salarié est « exposé » ne serait-ce qu'un mois (cas des CDD), l'entreprise doit mesurer cette exposition, comptabiliser les temps d'exposition et tout ceci pour produire une fiche d'exposition individuelle une fois par an, destinée à être envoyée à plusieurs organismes.

Et cela concerne aussi les intérimaires, l'entreprise utilisatrice devant communiquer les éléments à l'entreprise de travail temporaire pour que celle-ci puisse produire les fameuses fiches.

Qu'est-ce qui rend le dispositif si complexe ?

Comme on l'a vu, le dispositif est déjà en lui-même complexe. Ensuite, les facteurs de complexité les plus difficiles à mesurer sont à venir, notamment l'exposition à des agents chimiques dangereux et tout ce qui concerne la manutention. Les décrets ne sont pas encore sortis. Comment faire ces mesures de manière incontestable ? Les entreprises seront peut-être tentées, pour éviter un risque de contestation, de faire réaliser les mesures par un organisme extérieur. Même si les décrets sont muets sur cette question, les entreprises devront bien produire une fiche d'exposition pour tous les salariés, y compris ceux qui ne sont pas exposés, pour se prémunir contre le recours éventuel d'un ancien salarié qui viendrait plusieurs années après réclamer le bénéfice du compte pénibilité.

Tous les ans, une fiche individuelle mesurant le niveau de chaque facteur de pénibilité est à remettre au salarié, à la CARCT (anciennement Caisse Nationale

d'Assurance Vieillesse) et à la médecine du travail.

L'usine à gaz que représente la tenue annuelle des comptes pour chaque salarié de l'entreprise, en situation de pénibilité ou non, avec des cas d'exception selon les âges et des niveaux de cotisations variables, est un surcroît de complexité qui s'oppose au pacte de simplification annoncé. L'impact sur la vie des entreprises a été totalement occulté.

Quels effets redoutez-vous ?

Le compte C3P ne nous fait pas aller dans le sens de la performance et de la productivité. Il ajoute de la complexité administrative, renchérit le coût du travail et les coûts de fonctionnement qu'induisent des cotisations sociales supplémentaires, la charge de travail supplémentaire, le changement des fiches de paie et les coûts engendrés par le développement des logiciels de paie, le besoin d'expertises extérieures et le risque de recours qui est renforcé.

Ce C3P ne résout pas le problème de fond de la pénibilité qui doit reposer sur une démarche d'amélioration des conditions de travail et de la santé. Le vrai sujet est de réduire la pénibilité, il n'est pas d'augmenter les compensations.

Quelles sont vos attentes ?

Nous voulons surseoir à la mise en œuvre des obligations qui restent à venir car en l'état, le dispositif, trop complexe, nécessitera beaucoup de temps d'adaptation. Et ce n'est pas le moment compte tenu du contexte économique. La complexité administrative supplémentaire imposée monopolise une énergie et des ressources qui pourraient être consacrées à l'écoute du marché et des clients, à la gestion du personnel et à la formation. Ce temps et la nécessaire simplification favoriseraient la productivité et la compétitivité des entreprises dont la France a besoin pour renouer avec la croissance.

Nous voudrions aussi que les actions, les engagements, les efforts des entreprises pour réduire la pénibilité soient pris en compte.

Prenons l'exemple du travail de nuit qui est nécessaire à la productivité des entreprises. Les salariés qui travaillent de nuit y trouvent aussi leur compte avec l'aménagement des horaires, le gain de primes et des jours de congé ou de repos. Le compte pénibilité ne tient pas compte de ces avantages ou de ces compensations.



En cherchant à avancer l'âge de la retraite, le compte pénibilité s'inscrit à contre-courant de la réforme des retraites et des besoins économiques.

La contestation est beaucoup plus sur la forme que sur le fond. Les conditions de mise en œuvre de ces nouvelles obligations nuisent aux objectifs de développement de l'entreprise et la handicape dans son impérieuse nécessité de performance et de compétitivité.

Au-delà de ces contraintes, ces obligations envoient aux entrepreneurs des signaux très négatifs : les engagements de simplification ne sont pas tenus, les efforts réalisés par les entreprises pour améliorer les conditions de travail et réduire la pénibilité ne sont pas pris en compte et le manque de confiance de la part du gouvernement est manifeste.

Pourtant, tant sur l'aspect humain que de la performance, les entreprises sont pleinement conscientes de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des salariés et elles agissent pour préserver leur santé.

Pacte de Responsabilité et Solidarité : utopie ou levier de croissance ?



Le Pacte de Responsabilité et de Solidarité porte une grande part des espoirs de croissance de l'économie française. Les industriels attendent des allègements administratifs et financiers pour améliorer leur compétitivité et le gouvernement espère une reprise de l'emploi. Les partenaires de branche sont en première ligne pour faire d'une théorie une pratique et atteindre les effets respectifs escomptés. La branche chimie va de l'avant et montre l'exemple en étant parmi les premières à avoir signé un accord.

Bilan et perspectives du pacte

Interrogé par L'Essentiel, François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social s'est montré satisfait des avancées du pacte : « *Nous pouvons désormais dire que dans les 50 plus grandes branches, la mise en mouvement est quasi générale. Le Pacte de Responsabilité et de Solidarité produit déjà des résultats* ».

Les attentes du gouvernement

Dans le cadre du Pacte de Responsabilité et de Solidarité, le gouvernement attend des négociations qui accompagnent ses efforts pour soutenir la compétitivité des entreprises, notamment en faveur du développement de l'emploi et des compétences.



François Rebsamen déclarait lors de la réunion de mobilisation des branches le 10 septembre dernier : « *Ce pacte incarne le choix du gouvernement de redonner des marges aux entreprises pour pouvoir investir et embaucher, créer de l'emploi, favoriser l'insertion des jeunes et le maintien en emploi des seniors. Nous l'assumons pleinement ;*

il est le gage d'une compétitivité pérenne de notre pays qui créera des emplois... ».

Bilan des accords de branche à fin 2014

« *2 nouveaux accords ont été signés début décembre dans les branches des services de l'automobile et transports de voyageurs : ils conduiront respectivement à la création de 1 200 emplois en CDI sur 3 ans pour l'une et 35 000 contrats de jeunes en alternance d'ici à 2017 pour l'autre. Ces 2 nouveaux accords portent à 8 le nombre d'accords conclus, dont 7 dans les 50 plus grandes branches (Chimie, Métallurgie, Assurances, Entreprises de propreté, Industries textiles, Carrières et matériaux). La dynamique du Pacte de Responsabilité et de Solidarité est donc bien en marche et s'accélère* », a déclaré **François Rebsamen** à L'Essentiel.

Emmanuel Macron a fait preuve de moins d'optimisme concernant le Pacte,

mais **Manuel Valls** nuancit les propos du Ministre de l'Economie, lors de son interview au 20h du 7/12/14 sur France 2 « *Je crois que ce Pacte de Responsabilité va produire des résultats. Il est entré en vigueur à travers le Crédit Impôt Compétitivité Emploi et déjà 6 milliards ont été injectés dans notre économie en 2014, 12 milliards en 2015 en faveur des entreprises. [...] Je crois au rôle des entreprises car ce sont elles qui créent de la richesse, de la croissance et donc de l'emploi* ». A ce jour, l'objectif n'a pas été atteint mais, selon le Ministre du Travail, à l'issue de Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements le 4 novembre dernier, « *les priorités sont bien identifiées, j'en veux pour preuve les sujets retenus pour les négociations : formation professionnelle, apprentissage, alternance, contrat de génération, emploi des jeunes et des seniors. Il faut maintenant les traduire en actions* ».

L'action du gouvernement

Manuel Valls, lors de son intervention le 7/12/14, à 20h sur France 2, a précisé que, sur 3 ans, 40 milliards d'euros vont être injectés en faveur des entreprises pour les aider à restaurer leurs marges, conscient que depuis plus de 10 ans, le problème de l'économie française est la perte de leur compétitivité. « *Nous avons perdu du terrain par rapport à d'autres grands pays, des pays émergents (Chine, Brésil, Inde) mais aussi par rapport à notre partenaire le plus proche, l'Allemagne, et nous sommes en train de rattraper ce retard. Mais comment le faire ? En baissant le coût du travail, les charges. [...] Le Pacte de Responsabilité et de Solidarité a été voté cet été et il rentre réellement en vigueur au 1^{er} janvier avec une baisse immédiate du coût du travail puisqu'il y aura zéro charge patronale sur les salaires autour du SMIC. Cela va représenter une baisse du coût du travail de 4%. Vous y rajoutez le CICE, ça fait 10% en moins. En retrouvant des marges, les entreprises doivent embaucher et c'est le fruit des discussions dans les branches. Je fais confiance aux partenaires sociaux, aux chefs d'entreprise comme aux représentants des salariés. Je pense que nous allons avancer et que le pacte va être une réussite. Pas pour le gouvernement mais pour le pays, pour les salariés. [...] Depuis 6 ans, le chômage ne cesse d'augmenter et, malgré le choix de créer plus de 150 000 emplois d'avenir, il n'y aura pas de baisse durable du chômage sans une reprise de la croissance, sans des entreprises qui gagnent des marges et qui peuvent embaucher* ».

Constitution d'un Comité de suivi des aides publiques aux entreprises

Le Comité de suivi du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi voit ses missions étendues au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des aides publiques aux entreprises. Son objectif est d'évaluer les différents dispositifs d'aides publiques mobilisables par les entreprises et de contribuer ainsi à la connaissance de leur impact, notamment en matière de compétitivité, d'emploi, d'investissement et, in fine, de croissance. Animé par France stratégie, ce comité de suivi associe partenaires sociaux, parlementaires, représentants des principales administrations concernées et experts. La première séance a eu lieu en décembre et a été consacrée à la détermination du périmètre des aides, qui seront évaluées la première année, et à l'élaboration du programme de travail.

Accord cadre dans la chimie : maintien de l'emploi et développement de l'alternance

La FIPEC, associée aux fédérations de la parachimie et à l'UIC, a signé le premier accord de branche sur le Pacte de Responsabilité. L'Union des Industries Chimiques (UIC) a signé avec la CFDT et la CFTC, un texte sur les engagements patronaux pris en échange des allègements de charges et baisses de fiscalité du Pacte de Responsabilité.

La chimie s'engage sur la stabilité de l'emploi, avec un objectif de 47 000 emplois sur trois ans, de 2015 à 2017. L'accord dans la chimie prévoit par ailleurs de porter à 5 000, d'ici à 2017, le nombre de jeunes accueillis en alternance dans ses entreprises, soit 2 000 de plus qu'aujourd'hui.

« Je salue l'accord de la branche chimie comme je salue les autres accords intervenus depuis, en soulignant cependant le fait que cet accord a été l'un des premiers. Le gouvernement va poursuivre les engagements pris en faveur des entreprises avec la montée en puissance du CICE et du Pacte de Responsabilité et de Solidarité », a témoigné **François Rebsamen** à la FIPEC.

La FIPEC soutient l'accord



La FIPEC considère cet engagement important, il va accélérer l'emploi des jeunes et l'alternance. « Le mouvement est déjà engagé depuis 2010 avec la mise en place du contrat génération. Il est soutenu par l'organisme paritaire collecteur (DEFI) qui développe des outils pour favoriser l'alternance dans les entreprises et attribue des subventions pour le financement de la formation des jeunes apprentis sur les métiers de l'industrie chimique. Ces initiatives vont contribuer à mettre en œuvre l'accord de branche

et à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande d'emplois qui sont aujourd'hui en inadéquation dans la chimie, en particulier sur les métiers de technico-commerciaux », **Isabelle Morin-Girard**, responsable des Affaires Sociales de la FIPEC.

Pourquoi la CFDT a signé l'accord ?



2 syndicats ont signé l'accord de branche, la CFDT (principal syndicat de la branche chimie avec plus de 30% de représentativité) ainsi que la CFTC.

Daniel Morel, responsable de la branche chimie à la Fédération Chimie Energie de la CFDT (FCE CFDT) commente les motivations qui l'ont amené à signer l'accord de branche en exprimant sa volonté d'avancer.

Êtes-vous satisfait de l'accord, même si tous les partenaires sociaux ne l'ont pas signé ?

En aparté, j'ai discuté avec les partenaires sociaux non signataires pour défendre l'accord et tenter de faire évoluer la situation. Je n'ai pas réussi à les convaincre car ils insistent sur le fait que les industriels ne s'engagent pas réellement sur des créations d'emploi mais se contentent de les maintenir. Or, ça fait bientôt 20 ans que la conjoncture de l'emploi est mauvaise. Dans la décennie 2000/2010, nous avons constaté une érosion de l'emploi d'environ 2% chaque année. En l'absence de croissance, le maintien est toujours mieux que la destruction d'emplois. Avec le pacte de responsabilité et l'accord signé dans la branche chimie, nous sommes enfin entrés dans une dynamique porteuse pour l'emploi. Je ne comprends pas

pourquoi s'opposer à cet élan au risque de le freiner. Et quel intérêt de fixer des objectifs inatteignables ? Je considère plus constructif d'avancer par étape, de se mobiliser pour atteindre les objectifs et de veiller au suivi de l'accord. Même si en aparté la CGT suivait mon raisonnement, elle n'a pas pour autant signé...

Quelle valeur accordez-vous à l'accord ?

La force de l'accord dans la branche chimie est qu'il s'appuie sur des engagements chiffrés. Le dispositif d'accompagnement des TPE-PME dans cette démarche est un gage de réussite pour l'accord de branche car ces entreprises contribuent dans les faits au développement de l'emploi mais sont généralement limitées en ressources humaines (recrutements, formations...).

Le fait est qu'aujourd'hui, le chômage augmente alors qu'un nombre important de postes reste à pourvoir. Favoriser l'emploi et l'insertion des jeunes corrige ce dysfonctionnement. Dans cet esprit, l'accord s'est construit avec une vision 3D : amélioration de la qualification pour favoriser la compétitivité ; investissement des entreprises, tant humain que technologique ; attractivité de la branche.

Concrètement, dans le cadre de l'Observatoire des Métiers et en liaison avec l'accord de branche, 10 CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) ont été créés dans la branche chimie pour s'adapter à l'évolution des besoins des entreprises avec une mise à jour des compétences. Cette évolution répond également à la volonté de rendre le secteur plus attractif auprès des jeunes. L'accord de branche sur l'emploi redynamise le secteur de l'industrie chimique et c'est dommage que toutes les autres branches ne suivent pas pour donner un effet moteur.

Qu'attendez-vous de cet accord ?

L'accord de branche catalyse une nouvelle dynamique économique et sociale mais il est essentiel de suivre son déploiement pour prouver sa concrétisation et rallier tous les partenaires sociaux.

Nous attendons également beaucoup du soutien du gouvernement qui doit concrétiser par des faits les accords compétitivité/emploi qui, actuellement, ne sont pas légion.



La CFDT estime qu'une entreprise a besoin d'oxygène, d'être accompagnée pour se développer. Dans ce sens, le Pacte de Responsabilité est un levier à condition que sa vocation soit respectée et que tout le monde joue le jeu. Nous devons être très vigilants et veiller à ce que les subventions attribuées aux entreprises profitent réellement à la compétitivité et à l'emploi.

Constatez-vous déjà des effets concrets de l'accord sur l'emploi ?

Nous sommes convaincus du bien-fondé de l'accord. Il va dans le bon sens et pourrait être moteur à condition que les industriels jouent le jeu. Plusieurs groupes du secteur sont déjà en marche active. Par exemple, Bayer a recruté 120 salariés pour une nouvelle ligne sur le site de Villefranche sur Saône qui aurait pu voir le jour en Allemagne ; Solvay a récemment annoncé 5 000 emplois et Arkema devrait prochainement s'engager.

Ce sont des avancées concrètes de l'accord de branche mais on se rend compte que les aides sont essentiellement tournées vers les grands groupes. Les initiatives des TPE-PME sont moins visibles car plus diffuses pourtant elles sont les principaux pourvoyeurs d'emplois. C'est donc sur ce créneau qu'on va développer et défendre l'emploi.

Les actions de la FIPEC et de ses industries

Aux côtés de ses adhérents, la FIPEC s'inscrit tout particulièrement dans le mouvement de soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes dans le monde du travail. La participation à la création du master européen au sein de l'ITECH, les actions menées avec l'Association des Peintres et Peintures pour la France (3PF), la communication ciblée du SIPEV vers les écoles d'ingénieurs, sont autant d'initiatives concrètes que la fédération et ses syndicats mènent activement.



Parmi les entreprises adhérentes, PPG témoigne de la dynamique des industries représentées à la FIPEC, en matière d'emplois et d'intégration des jeunes dans le monde du travail. Le groupe participe pleinement à relever le défi de l'innovation et à assurer la pérennité des entreprises du secteur.

Olivier Tharreau, Organisation & People Development Director EMEA de PPG Industries, explique la position du groupe et ses motivations.

Faites-vous régulièrement appel à des stagiaires et des contrats en alternance ?

Nous avons la volonté de recruter des jeunes en alternance et en stage pour leur permettre de découvrir l'entreprise dans le cadre de leur formation. Cette démarche nous permet également de développer notre marque employeur et notre vivier pour des recrutements futurs. Plusieurs anciens stagiaires font d'ailleurs carrière dans l'entreprise. A titre d'exemple, en 2014, nous avons recruté plus de 100 jeunes en stage ou en alternance en France.

Avez-vous une démarche active auprès des écoles ?

En France, nous participons à des Forums Ecoles, notamment à l'EDHEC, l'ITECH, l'ESCOM, HEC et l'Université de Lille. Nous sommes présents également à des Forums Emploi ou des Journées Parrainage du CFA au cours desquels nous présentons notre entreprise et nos métiers. Nous y rencontrons des jeunes lors d'entretiens individuels pour voir s'il y a adéquation entre leur recherche de stage et/ou d'emploi et nos besoins. Ces événements participent à mieux nous faire connaître et nous aident à identifier les bons profils de collaborateurs.

Pourquoi PPG est-il partenaire du Master européen « English Master Program for Paint and Ink Master Engineer » de l'ITECH ?

L'ITECH est une école d'ingénieurs chimistes peinture. Compte tenu de nos besoins et de nos enjeux en R&D ou en Marketing Technique, cette école a toute sa place dans notre politique de Relations Ecoles.

En France, quelle est votre capacité annuelle de recrutement au-delà des jeunes ?

Nous enregistrons environ 250 recrutements et mobilités par an en France, en particulier dans la vente et le marketing.

Attentes et propositions du GFI

« La France pâtit de ralentisseurs structurels absents chez nos concurrents et qui pèsent sur la compétitivité de ses entreprises et l'attractivité internationale du territoire. Le Pacte de Responsabilité doit contribuer à stabiliser l'Industrie et lui permettre d'amorcer son redressement en ramenant en 2017 ses marges à leur niveau de 2007. Mais à cet horizon, l'écart de compétitivité globale avec les industries concurrentes au sein de l'UE restera encore élevé. Pour accélérer le redressement productif, l'Industrie française doit amplifier ses progrès par des mesures audacieuses, et nourrir une réflexion prospective d'ici à 2017.

Le GFI a présenté, lors de sa conférence en octobre dernier, 5 mesures court-terme pour soutenir l'écosystème industriel en France : relancer l'investissement industriel et favoriser la montée en gamme et l'emploi qualifié ; réduire la fiscalité de production, une anomalie française ; poursuivre la réforme du financement de la protection sociale et accroître la capacité d'adaptation des entreprises ; faire de la transition énergétique un facteur de compétitivité, conciliant progrès environnemental, stratégie « bas-carbone », sécurité d'approvisionnement énergétique et compétitivité industrielle ; rationaliser les outils de la politique de filières et soutenir l'internationalisation des PMI et ETI industrielles innovantes, grâce notamment au programme d'accompagnement Stratexio ».

Frédéric Saint-Geours, Président sortant.

« L'objectif officiel du Pacte de Responsabilité est un rétablissement des marges des entreprises à leur niveau de 2007, soit 33,5% fin 2017. A ce titre, le GFI mobilisera en 2015 les Fédérations industrielles dans le cadre de son projet Industrie 2020, dans lequel l'Industrie fait émerger de nouvelles propositions à court et moyen terme pour que les entreprises retrouvent leurs taux de marge d'avant crise, et que leurs capacités d'investissement se redressent, au service de l'innovation et de l'emploi ».

Vincent Moulin Wright, Directeur Général.



Vincent Moulin Wright

Frédéric Saint-Geours



Transition Écologique et Transition Énergétique : décodage

Dans son rôle de veille réglementaire et de décryptage des décisions politiques, la FIPEC suit de très près les débats autour de la transition écologique et de la transition énergétique. Elle instruit avec acuité les problématiques liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets, qui auront des répercussions concrètes pour les entreprises de ses secteurs.

Le Développement Durable est un concept bien connu, que l'on peut résumer en une phrase : il s'agit d'un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Or, pour le transformer en réalité, et dans la suite du Grenelle Environnement, le gouvernement met en place une « Transition Écologique ». Le pivot de cette transition en est une autre : la « Transition Énergétique ». Cette dernière est l'une des composantes essentielles pour la réussite de la transition écologique, laquelle, en refondant notre modèle de consommation, permet le développement durable.

Définition de la Transition Écologique

La « Transition Écologique » se définit comme une utilisation rationnelle et efficace vis-à-vis de toutes les ressources, y compris la sollicitation des régulations naturelles (climat, écosystèmes), et de résilience face aux aléas climatiques pour les territoires, les procédés industriels et agricoles, les biens et les services. Elle concerne notamment :

- La rénovation thermique des bâtiments (et donc l'Isolation Thermique par l'Extérieur pour ce qui nous concerne plus directement)
- L'adaptation des transports et de l'aménagement des territoires (pollution, taxes)
- La production, le stockage et les usages des énergies (solaire, éolien...)
- La sobriété en eau (la directive cadre sur l'eau en est un aspect)
- La préservation et la restauration des écosystèmes (provisions financières...)
- L'économie circulaire (la chasse aux déchets et ultimement, la logique du « berceau au berceau »)
- Une moindre dépendance aux ressources rares (on pense bien sûr au biosourcé).

Pour simplifier, cette transition écologique implique l'adoption d'un nouveau modèle économique et social. Il renouvellera nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

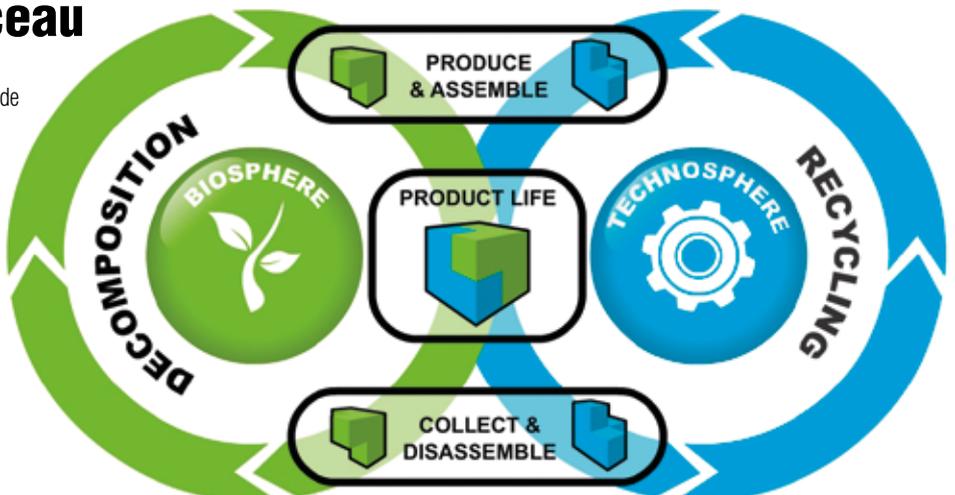
La transition énergétique, qui est donc l'une des composantes de cette transition écologique, traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée. Un tel changement de modèle énergétique suppose de travailler à la fois sur les économies d'énergie et sur l'évolution du mix énergétique, avec une part accrue des énergies renouvelables.

« Il s'agit ici d'un enjeu politique majeur pour la France. En effet, elle organisera en décembre 2015 la Conférence des Nations Unies sur le Climat (COP 21). En charge du pilotage de cette conférence, les Ministères des Affaires Étrangères et de l'Écologie, ainsi que le Secrétariat d'État au Développement, annoncent rechercher à aboutir à un accord universel, ambitieux et légalement contraignant pour contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C, plus ambitieux que l'accord conclu lors de la Conférence de Copenhague en décembre 2009. Il faut donc s'attendre à de nouvelles réglementations à tous les niveaux, notamment pour les entreprises ! », **Philippe Brunet**, responsable des Affaires Réglementaires FIPEC, spécialiste production et normalisation.



Du berceau au berceau

L'économie circulaire inclut une partie de l'écoconception mais surtout un concept d'éthique environnementale ou de philosophie de la production industrielle. Elle intègre, à tous les niveaux, de la conception, de la production et du recyclage du produit, une exigence écologique dont le principe est zéro pollution et 100 % recyclage. Dans l'absolu, un produit fabriqué doit pouvoir, une fois recyclé, produire à nouveau le même produit. Seul un ajout d'énergie (renouvelable) reste acceptable.



FDS des mélanges : les obligations du formulateur

Depuis décembre 2010 et jusqu'en juin 2017, le format et le contenu des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des mélanges sont appelés à être modifiés très régulièrement.

Au regard des réglementations européennes qui s'appliquent en parallèle, REACH et CLP en tête, les FDS doivent prendre en compte : les enregistrements et les changements de classification des substances disponibles ; les changements de formulation des mélanges en lien avec la disponibilité des substances ; les restrictions ; les autorisations ; les scénarii d'exposition (conditions opérationnelles et mesures de gestion de risques).

De plus en plus de données

Dans ce contexte, les formulateurs ont de plus en plus de données à évaluer via les FDS « substances » ou « mélanges » reçues et utilisées dans la fabrication de leurs propres mélanges. Les FDS « substances » étendues, à traiter par les formulateurs, peuvent comporter de quelques pages à plusieurs centaines, selon le nombre de scénarii d'exposition attachés à la FDS. Il incombe ensuite aux formulateurs d'intégrer les données appropriées des FDS reçues (FDS « substances » étendues, FDS « mélanges »)

dans les FDS de leurs mélanges. Les utilisateurs doivent pouvoir ainsi les évaluer et s'assurer de leur utilisation en toute sécurité.

Claudie Mathieu, responsable des Affaires Réglementaires, spécialiste de la réglementation produits, rappelle que « *selon les cas, la FDS peut être fournie par le fabricant, l'importateur, l'utilisateur en aval ou le distributeur qui met sur le marché une substance, telle quelle ou contenue dans un mélange* ».

Référence réglementaire

Les FDS doivent être mises à jour régulièrement et faire l'objet d'un archivage précis et organisé. Le fabricant, l'importateur, le distributeur ou l'utilisateur en aval, a l'obligation de conserver les informations pendant 10 ans après la date de fabrication, d'importation, de fourniture ou de la dernière

utilisation de la substance, telle quelle ou contenue dans un mélange (art. 36).



Un outil d'aide en préparation

Devant les difficultés rencontrées par les entreprises dans la préparation et l'exploitation des FDS, le CEPE (Conseil Européen des Fabricants de Peintures, Vernis, Encres et Couleurs pour Artistes) et la FEICA (Association de l'industrie des Colles, Adhésifs et Mastics) travaillent conjointement à l'élaboration d'une méthodologie

simplifiée. L'objectif est de communiquer aux utilisateurs finaux, professionnels ou industriels, des informations garantissant une utilisation sûre des mélanges fournis, sans devoir transmettre les scénarii d'exposition de toutes les substances contenues dans ces mélanges.

Scénario d'exposition : Ensemble des conditions dans lesquelles un produit (substance telle quelle ou contenue dans un mélange) peut être utilisé sans risque tout au long de son cycle de vie.

Certificat Biocide obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2015



Afin de permettre « des conditions d'utilisation et d'application des produits biocides plus sûres et plus efficaces et de responsabiliser les entreprises concernées », un arrêté publié le 19 novembre 2013 et modifié en juillet 2014, instaure un certificat individuel obligatoire pour les utilisateurs professionnels et les distributeurs de certains produits biocides destinés exclusivement aux professionnels. A l'issue d'une formation de 3 jours, dispensée par un organisme habilité par le Ministère de l'Ecologie, les personnes concernées obtiendront leur certificat et pourront exercer leur activité. La détention du certificat Biocide, d'une durée de validité de 5 ans, sera obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2015.



Triman : nouvelle signalétique en vue de faciliter le recyclage

Le décret relatif à la signalétique commune du Triman a été publié fin décembre 2014 au Journal Officiel. Ce nouveau dispositif d'étiquetage, issu de l'engagement du Grenelle Environnement, a pour objectif d'informer le consommateur des consignes de tri des produits recyclables également soumis à un dispositif de Responsabilité Elargie des Producteurs REP (ex filière REP des emballages ménagers...). Afin de faciliter sa mise en œuvre, le décret prévoit une « certaine » flexibilité du support de communication : « le pictogramme [...] doit figurer sur le produit. A défaut, il peut figurer sur l'emballage, la notice ou tout autre support y compris dématérialisé (site Internet) ». Ce décret ne s'applique toutefois pas aux filières REP des DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques), des Piles et Accumulateurs et des DDS (Déchets Diffus Spécifiques), étant déjà assujetties à une obligation (européenne ou française) de signalétique spécifique (poubelle barrée).



P E I N T U R E S
ENDUITS ET VERNIS



Refonte du site Internet SIPEV

Vitrine du savoir-faire de ses 100 adhérents, le nouveau site Internet du SIPEV a été mis en ligne, conjointement au site de la FIPEC. Ergonomique, il met en avant toutes les caractéristiques techniques, réglementaires et environnementales des industries des peintures, enduits et vernis. Un espace est dédié à chacun des secteurs qu'elles représentent - décoration, bâtiment, automobile, industrie, anticorrosion-marine - avec leur actualité et leur base documentaire spécifiques. Directement rattaché au site Internet de la FIPEC, le site a été conçu selon la même charte graphique et a été développé en responsive Web design. Il répond ainsi à une volonté d'homogénéiser l'image de la fédération, plus en adéquation avec son identité.

Peinture Bâtiment : élections 3PF

Les deux instances de l'Association filière, 3PF (Peintres et Peinture pour la France) et Actions 3PF, ont procédé à l'élection de leurs présidents et vice-présidents. Pour 3PF, Jean-François Dehée de la FND (Fédération Nationale de la Décoration) a été élu Président et Jean-Jacques Chatelain de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Vice-président. Pour Actions 3PF, Henri Jardin du SIPEV a été élu Président et Philippe Bertolani de l'UPMF (Union des Professionnels des Métiers de la Finition), Vice-président.



**Clément Daupeyroux,
Chargé de mission Affaires
Publiques, Parlementaires
et Institutionnelles du SIPEV**

Clément Daupeyroux a intégré l'équipe de permanents pour occuper le poste de Chargé de mission Affaires Publiques, Parlementaires et Institutionnelles. Formé en relations internationales (Ecole des Hautes Etudes Internationales) et en sciences politiques (Institut Catholique de Paris), il a occupé des postes de chargé de mission pour un groupement de chef d'entreprises, de chef de projets communication - conduite du changement dans un cabinet conseil auprès des collectivités - et de consultant indépendant en conseil et communication auprès des organisations. Son arrivée au SIPEV s'inscrit dans la logique de développement des affaires publiques du syndicat, dans un contexte réglementaire et administratif de plus en plus complexe et contraignant. Il y apporte son expertise et ses méthodologies de développement de réseau et de défense des intérêts, au contact des acteurs publics.

Commission ITE : élections



Dominique Girard

Mathieu Couturier

Mathieu Couturier, chef de projet ITE chez PPG, a été élu Président de la Commission ITE le 17 octobre dernier pour un mandat de trois ans. Il succède à Nicolas Esminger. La vice-présidence a, quant à elle, été attribuée à Dominique Girard, Directeur Technique de STO.

**Peinture carrosserie :
lancement du Livre Vert**



Fabricants, distributeurs, réparateurs, toutes les parties prenantes du secteur de la réparation-carrosserie ont répondu présentes le 17 décembre 2014 pour le lancement du Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie. En présence de la presse, les membres du Groupement Peinture Carrosserie du SIPEV et les partenaires du Livre Vert (FRCI, FEDA, CNPA, FNAA et GARAC) ont exprimé leur engagement et exposé leur plan d'actions pour la diffusion et la promotion du Livre Vert.

Exemplaire dans sa démarche, le Livre Vert a fédéré l'ensemble de la filière autour d'un intérêt commun : la gestion éco-responsable de l'activité peinture carrosserie. Conçu comme un guide informatif et évolutif, il pose les pré-requis d'un atelier éco-responsable en synthétisant la réglementation et en apportant des conseils pratiques pour la mise œuvre d'une gestion respectueuse de la santé et de l'environnement.

Pour révéler tout son intérêt, le Livre Vert doit bénéficier d'une large diffusion auprès des professionnels, prescripteurs et opérateurs. Ce volet est le deuxième point fort du travail en filière engagé. Pour faciliter et encourager sa diffusion, des outils simples sont mis à la disposition des membres du Groupement Peinture Carrosserie du SIPEV et des partenaires : carte de visite avec le lien de téléchargement ; diaporama de présentation du Livre Vert ; e-mailing de diffusion avec lien de téléchargement ; conférences sur site.

Disponible uniquement en version numérique, le Livre Vert est en libre accès sur le site du SIPEV dans la rubrique « automobile ». Il a vocation à être régulièrement actualisé, au fil de l'actualité réglementaire, des évolutions techniques, des remontées d'information des utilisateurs du Livre Vert, des conseils et bonnes pratiques recueillis auprès des fabricants de peinture, des partenaires et via le site.

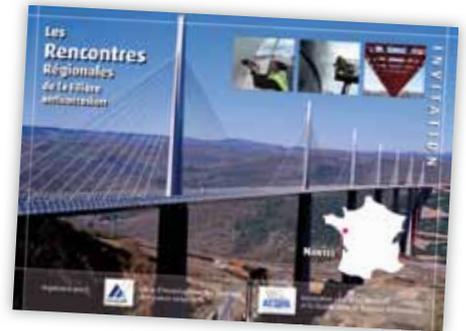


La filière réparation - carrosserie réunie autour du Livre Vert

Réunions régionales de la filière anticorrosion

Après Montauban en novembre 2013, Lyon en février 2014 et Strasbourg en juin 2014, c'est à Nantes en novembre que s'est déroulée la 4^e réunion régionale de la filière anticorrosion. A l'initiative de l'OHGPI (Office d'Homologation des Garanties de Peinture Industrielle), cette manifestation intègre une série de 8 rencontres régionales organisées à travers la France. Elle répond, d'une part, à la volonté d'aller au devant des adhérents de l'OHGPI pour échanger sur les problématiques communes. D'autre part, elle présente aux donneurs d'ordre de la région, les travaux de l'OHGPI et de l'ACQPA (Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion).

« Le bilan de cette 4^e réunion est très positif. Nous avons reçu une centaine de participants parmi lesquels des représentants des conseils généraux de la région, des ports de Nantes et de Brest qui sont de bons prescripteurs. Le point d'orgue de cette rencontre a été la présentation d'un chantier de référence dans la région, en l'occurrence la rénovation de pontons flottants », **Jean-Marie Rosselle**, Délégué Général de l'OHGPI.



E N C R E S D'IMPRIMERIE



Election de Nicolas Béтин

L'AFEI a élu un nouveau Président lors de son Assemblée Générale le 5 juin 2014. Nicolas Béтин, Directeur Général France-Benelux-Afrique Francophone au sein

du Groupe DIC Sun Chemical, succède à Antoine Jalenques de Labeau pour un mandat de 3 ans.

Dans le cadre de sa mission, Nicolas Béтин se focalisera sur les principaux sujets de préoccupation du secteur.

« Durant mon mandat, je souhaite que la priorité soit donnée aux sujets réglementaires et environnementaux tels que l'écoconception, le contact alimentaire, les bonnes pratiques de fabrication, qui représentent des enjeux majeurs pour notre industrie », **Nicolas Béтин**, Président de l'AFEI.



COULEURS POUR L'ART, LE LOISIR ET L'ENSEIGNEMENT



Print Power : campagne multi-sensorielle en France

Print Power France a décidé de poursuivre en 2014 ses actions et a développé une campagne de marketing direct multi-sensorielle. Le principe ? Mettre en avant la force de l'imprimé en illustrant des épisodes du quotidien d'un personnage, Julie, au fil des saisons (en vacances d'été, de retour au bureau...). Le scénario est très novateur : il sollicite 3 sens. Le toucher, la vue et l'odorat. Ce concept original concentre le savoir-faire de la chaîne graphique qui a été valorisé auprès de 5 000 destinataires du mailing parmi lesquels 3 000 publicitaires et 2 000 annonceurs. Le 2^e numéro du magazine Print Power a également été diffusé.

« Depuis le lancement de notre campagne, nous avons reçu des dizaines d'appels nous félicitant du travail réalisé et sollicitant les coordonnées de l'imprimeur ou des fabricants d'encre qui ont participé à la réalisation de ce mailing. Après ces retombées encourageantes, nous avons décidé de reconduire l'opération en 2015 », **Jean-Paul Franiatte**, Secrétaire Général de Print Power France.



La journée nationale des arts créatifs devient la « semaine des arts créatifs »

Devant le succès de la première journée nationale des arts créatifs initiée par le syndicat CREAPLUS en 2014, l'opération est renouvelée en 2015 durant une semaine. Du 11 au 16 mai, « La semaine des arts créatifs » poursuivra le travail de valorisation des loisirs créatifs et de promotion des pratiques artistiques.

A partir de janvier, un site Internet dédié sera mis en ligne et des kits d'animation seront proposés aux magasins (affiches, flyers, kakémonos, sacs en papier...). A partir de février, une série de 5 ateliers « prêts à l'emploi » seront disponibles en téléchargement.

L'AFICAM reprend son destin normatif en main



2014, l'Association Française des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics est même devenu « Commanditaire Majoritaire » de la Commission. Son Président, André Mayer, Directeur Recherche Développement France de Bostik (société adhérente à l'AFICAM) confirme l'importance et l'intérêt de participer au processus normatif. « *En tant qu'organisation professionnelle représentative des intérêts communs, nous nous devons de veiller à la maîtrise des évolutions réglementaires. Etre proactifs permet d'imposer, au travers des normes, les solutions les plus pertinentes* ».

En 2014, trois réunions de la Commission se sont tenues dans les locaux de l'AFICAM en mars, juillet et octobre, afin de suivre les travaux en cours et définir les priorités. La mise à jour de la collection française des normes a également fait l'objet d'études par les membres de la Commission AFNOR T76A et elle sera poursuivie en 2015. De nouveaux experts représentant des sociétés adhérentes à l'AFICAM ont rejoint la Commission. La Commission a également été représentée à la réunion plénière du CEN/TC 193, tenue en avril 2014 à Madrid, par la secrétaire d'AFNOR T76A.



PRÉSERVATION DU BOIS ET LUTTE ANTI-TERMITES

Elections

François Corda a été réélu Président du SPB pour un mandat de 3 ans. Thomas Cousin a également été réélu à la vice-présidence du syndicat pour la même durée. Philippe Le Merlus est réélu Trésorier pour un mandat de 3 ans.



Thomas Cousin

Philippe Le Merlus

2 newsletters en 2015

En 2015, le SPB diffusera 2 newsletters, l'une sur le traitement du bois et l'autre sur le traitement des termites. Destinée aux constructeurs de maisons individuelles, aux professionnels du bois et aux prescripteurs, leur objectif est de transmettre des connaissances plus élargies sur les bois traités.



Il s'agit de montrer les points forts du bois au regard de l'environnement et de présenter les avantages du bois traité. Le SPB profite également de ces supports d'information pour rappeler des références techniques importantes pour les professionnels, comme les classes d'emploi.

Affinage de la maille de zonage de la réglementation

« Termites » : le SPB monte au créneau

Dans le cadre des mesures de simplification pour la relance de la construction de logements, il est prévu de revenir sur la réglementation « Termites » en affinant la maille de zonage, passant ainsi d'un maillage départemental à un maillage communal. Le but de cette mesure : simplifier les exigences réglementaires pour agir sur le coût de production des bâtiments d'habitation.

Dans une lettre adressée au Ministère du logement, à la ministre de l'écologie et au conseil d'Etat en mars 2014, le SPB a exprimé son incompréhension face à un contre-exemple de simplification dont la conséquence sera un risque accru de propagation des termites.

Le 6 mai dernier, le SPB, la FIPEC et le SNAPB (Syndicat National des Applicateurs de la Préservation des Bois) ont été reçus par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) en charge de définir, par voie réglementaire, la mise en œuvre des 50 mesures de simplification. Cette rencontre a permis d'exposer les positions du SPB sur les risques que représente l'application d'une telle mesure et notamment les coûts engendrés par la transformation d'un marché préventif en un marché curatif.

Malgré ces actions et plusieurs consultations du SPB et du SNAPB courant 2014 sur le projet de décret et d'arrêté, les conditions de définition d'un zonage termites ont été modifiées. Une note du Ministère du logement indique que les zonages à déterminer concernent également les zones susceptibles d'être contaminées. Les exemples du SPB n'ont pas été intégrés mais seront remis aux services déconcentrés du Ministère en cas de demande de précision.

Evolution des infestations de termites souterrains en France Métropolitaine



Le nombre de départements infestés par les termites souterrains est passé de 25 en 1993 à 56 en 2014. Les départements d'outre-mer sont tous infestés par les termites souterrains.

AGENDA

La nuit des métiers Peinture et Finition :
le 5 février 2015 à Paris, Salle Wagram.

International Specialized Exhibition :
25 au 27 février 2015 à Moscou (Russie)

Coatings Care Industry Stewardship Committee (CCISC) : 3 et 4 mars 2015

Technical meeting Artists' Colours :
4 mars 2015 de 9h30 à 16h00 dans les bureaux de CEPE à Bruxelles.

IPPIC Annual Meeting : les 5 et 6 mars 2015 à Brisbane (Etat du Queensland, en Australie).

Rencontres de la Peinture Anticorrosion :
le 2 avril 2015 au Parc Floral de Paris.

American Coatings Show & Conference 2016 : du 11 au 14 avril 2016 à Indianapolis (USA).

EUPIA : Meeting annuel EUPIA les 23 et 24 avril 2015 à Marseille (France).

Global Marine Coatings Forum : les 23 et 24 avril 2015 à Rotterdam (Pays-Bas).

The Artists'Colours annual meeting :
22 mai 2015 à Berlin (Allemagne)

FEICA : Assemblée générale, Conférences et Expo. annuelles 2015 de FEICA du 9 au 11 septembre 2015 à Vilamoura (Portugal).

CEPE : Assemblée générale et Conférences annuelles 2015 CEPE, du 30 septembre au 2 octobre 2015 à Cracovie (Pologne).

WAC 2016 : World Adhesive & Sealant Conference and Expo aura lieu du 25 au 28 octobre 2016 à Tokyo (Japon).



Association Chimie du Végétal (ACDV)

3^{ème} édition du congrès européen du 8 au 10 avril 2015 à Lille



Congrès-exposition européen des produits biosourcés, Plant Based Summit (PBS) est la plateforme dédiée à tous les acteurs et décideurs de la bioéconomie. Organisé par L'Association Chimie du Végétal (ACDV), dont la FIPEC est adhérente, et Infopro Digital, l'événement se déroulera du 8 au 10 avril au Grand Palais de Lille. Réunissant plus de 75 entreprises exposantes et 100 intervenants professionnels du biosourcés, cet événement, axé sur la promotion de l'innovation et les rencontres d'affaires, contribue au développement de la chimie européenne du végétal et de ses applications.

Avec un congrès au cœur des problématiques actuelles et une exposition regroupant les meilleurs experts, Plant Based Summit offre aux industriels et aux chimistes une occasion privilégiée de s'informer, de communiquer et d'échanger sur l'innovation, le co-développement et la mise en œuvre opérationnelle du déploiement de produits biosourcés.



Association Européenne des fabricants d'encre d'imprimerie

Promotion de l'image des encres

EuPIA poursuit ses travaux afin de promouvoir l'image des encres d'imprimerie. Parallèlement, elle développe des outils de gestion au service des industriels du secteur. EuPIA représente 80 sociétés qui couvrent 95% du marché européen des encres d'imprimerie et emploient 12 000 personnes en Europe.



Conseil Européen de l'industrie des Peintures, Encres d'imprimerie et Couleurs d'art

Assemblée générale 2014

Michel Le Tallec, Délégué Général de la FIPEC, ainsi que plusieurs industriels représentant la France, ont participé à l'Assemblée Générale annuelle et aux différentes conférences CEPE qui se tenaient cette année à Riga en Lettonie du 24 au 26 septembre 2014.

Cette manifestation, placée sous le thème « Paint IT smart ! Talents and processes – The ingredients to face the future », a fait un focus sur les peintures industrielles et décoratives. Cette année, un forum était également réservé aux PME.



Retour en France sous la lumière

Pour sa 26^e édition, Eurocoat est revenu à Paris du 23 au 25 septembre. Unique salon européen en 2014 à destination des industries des peintures, encres, vernis, colles et adhésifs, Eurocoat est un événement majeur du secteur de la peinture. Avec plus de 20% d'exposants directs supplémentaires, le salon s'annonçait déjà comme une réussite. Au total, 207 exposants et co-exposants, 72 pays représentés, 5 515 participants ont constitué un panel qualitatif et quantitatif de produits et services pour le coating.

Les Matinées Plant Based Summit

Dans le cadre du Congrès, « Les Matinées Plant Based Summit » ont proposé une conférence sur le thème « Revêtements biosourcés et Bâtiment ». Avec le développement de la bioéconomie et d'une offre croissante de produits chimiques biosourcés, l'industrie des peintures, des encres et des adhésifs s'interroge sur la possibilité d'intégrer ces nouvelles matières premières dans des formulations. La Matinée Plant Based Summit, qui a réuni une cinquantaine de personnes, a apporté des éléments de réponse.



Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

Conférence et exposition 2014 à Berlin

L'Assemblée Générale et les conférences annuelles FEICA se sont tenues du 17 au 19 septembre 2014 en Allemagne à Berlin. Les conférences économiques et techniques, les expositions et le Business Forum sur le thème « Création de valeurs - Stratégies pour accélérer la croissance » ont réuni près de 550 délégués venus de 31 pays.

Les conférences 2015 de FEICA se tiendront du 9 au 11 septembre à Vilamoura au Portugal.

Le CEPE prend de l'ampleur



Elu en septembre 2013 à la présidence du CEPE (Conseil Européen de l'industrie des Peintures, Encres d'imprimerie et Couleurs d'art), Jacques Menicucci fait un bilan à mi-mandat. Parmi les axes majeurs de sa feuille de route, il maintient le cap du CEPE en intensifiant les relations avec les associations nationales. Elles sont un relais d'information indispensable vis-à-vis de leurs adhérents et en particulier auprès des PME, moins disponibles pour appréhender la masse d'informations techniques et réglementaires cruciales pour leur avenir. Elles assurent le lien avec les instances ministérielles, législatives et institutionnelles pour porter les messages de la profession.

Quel bilan tirez-vous de votre première année à la présidence du CEPE ?

Jacques Menicucci : J'ai pu mesurer la qualité du travail effectué au sein du CEPE, et apprécier l'harmonie entre les points de vue. Nous parlons d'une même voix. Le Délégué Général, Jan Van der Meulen, et ses équipes ont très bien mis en œuvre la « feuille de route » du Board que je préside. Régulièrement réunis, les nombreux groupes de travail et commissions, auxquels participent les experts et collaborateurs des sociétés membres du CEPE, sont efficaces et constructifs. Nous œuvrons clairement pour des intérêts communs, notamment auprès des institutions européennes. Le bilan est très positif au regard de la feuille de route que je m'étais fixé, en particulier renforcer la collaboration avec les fédérations nationales et la proximité avec les entreprises, plus spécifiquement les PME-PMI.

Comment évoluent les relations avec les associations nationales ?

J.M. : Les relations se sont encore fortement resserrées entre le CEPE et certaines associations nationales. Même s'il faut continuer à motiver et à mobiliser, leur taux de participation aux réunions évolue et plusieurs d'entre elles sont moteurs et très actives. Ce travail collectif est un point fort de CEPE car les associations nationales, qui participent aux travaux et réflexions, conditionnent l'avenir de notre profession et font un travail remarquable. À ce titre, la FIPEC, représentée par son Délégué Général, Michel Le Tallec, est une véritable « locomotive » et un exemple d'implication qui montre l'intérêt réciproque d'une telle collaboration.

Quels ont été les sujets marquants traités par le CEPE cette année ?

J.M. : Outre les dossiers courants et le travail de fond mené par les groupes de travail du CEPE sur les sujets transversaux défendus à Bruxelles, le Board a apporté une attention toute particulière sur quatre nouveaux sujets : le lancement du Master Européen des Peintures et Encres à l'ITECH de Lyon, 100% anglophone, destiné à attirer les futures générations vers nos industries ; la poursuite de la réduction des substances préoccupantes dans la formulation des peintures ; le financement d'une sélection de projets spécifiques avec les fonds de la Réserve Spéciale CEPE prévue à cet effet ; l'accompagnement de la création d'une association en Pologne. Après plus d'un an de mobilisation, l'Association Nationale des Fabricants de Peintures, Encres et Adhésifs Polonaise a été fondée en octobre 2014 et est entrée dans une phase active.

Quelle est votre ambition avec le nouveau Master Européen des Peintures et Encres créé au sein de l'ITECH ?

J.M. : Je tire une réelle satisfaction que nous ayons pu relever le challenge de lancer la première promotion du Master Européen spécialité « Peintures et Encres ». C'est fondamental pour l'avenir de notre profession. La première promotion du Master, intégralement dispensé en anglais bien que domicilié en France, compte une dizaine d'élèves. Il s'agit d'une première étape. Nous allons renforcer la visibilité et promouvoir le formidable intérêt de ce Master International afin qu'il devienne rapidement une formation de référence ouvrant les portes d'une belle carrière

dans nos industries. Le CEPE, avec l'ITECH et le soutien des associations nationales, travaille sur une campagne de communication adaptée et performante pour « séduire » de nouveaux étudiants et fabricants partenaires. L'objectif de la promotion 2015 est de passer le cap des 20 élèves.

Quels sujets feront l'actualité en 2015 ?

J.M. : Passer en revue l'ensemble des sujets d'actualité et des travaux serait trop long, en particulier dans le domaine réglementaire et technique mais aussi environnemental. De très nombreux sujets sont « sur le feu » à l'échelle européenne avec une évidente résonance nationale, comme en attestent les travaux en cours et remarquablement menés au sein de la FIPEC. Toutefois, il y a deux sujets d'actualité qui méritent d'être suivis plus attentivement. Le premier concerne les centres antipoison. Plus précisément, il s'agit de propositions législatives européennes concernant la rédaction de rapports à établir auprès de ces établissements. Or, le CEPE et les associations nationales veulent faire « entendre » leur voix auprès des autorités concernées afin de les sensibiliser sur les conséquences de telles dispositions, en particulier la lourdeur administrative qui risque d'être un véritable fardeau. Le second sujet concerne l'utilisation des peintures anti-fouling. Certaines dispositions à l'étude porteraient un coup mortel, ou pour le moins de graves préjudices, à la réparation navale. Ce problème est suffisamment préoccupant pour en saisir les autorités et nous mobiliser collectivement. Là encore, l'expertise de nos adhérents, le travail de nos permanents, l'unité nationale et européenne sont des alliés puissants en faveur de nos industries.

